



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉE PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :

Le Conseil de la Municipalité d'Adstock, lors de la séance ordinaire tenue le 4 juin 2018, a adopté le règlement numéro 226-18 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau de la soussignée, celui-ci étant situé au 35, rue Principale Ouest, Adstock, et ce, pendant les heures normales d'ouverture du bureau.

Donné à Adstock, ce 12 septembre 2018.

Le secrétaire-trésorier adjoint,



Jérôme Grondin